



Centre Educatif et Culturel

ELECTIONS AUX C. A. A. D. A. C. - A. D. A. E. S. C.

7 AU 15 JUIN 1985

Chers Adhérents,

Comme l'éditorial du dernier numéro de notre journal "Aujourd'hui" vous l'annonçait, l'année 1985 est une année-clé pour le Centre Educatif et Culturel de la Vallée de l'Yerres (C.E.C.). En effet, le mois prochain, les conseils d'administration des deux associations, l'Association pour le Développement de l'Action Culturelle dans la Vallée de l'Yerres (A.D.A.C.), et l'Association pour le Développement d'Actions Educatives et Socio-Culturelles dans la Vallée de l'Yerres (A.D.A.E.S.C.), seront renouvelés et nous vous appelons à participer à cette élection. Vous êtes 5 600 adhérents au C.E.C. dont 1 100 abonnés à l'A.D.A.C., vous devez vous exprimer.

Les représentants que vous aurez élus auront, outre la tâche de gestion des trois établissements associatifs que sont les 3 A, la Maison Pour tous et le Centre Sportif ainsi que la mission d'animation de l'ensemble du C.E.C. qui comprend également l'Ecole Nationale de Musique et de Danse, la Bibliothèque, le Collège, le Centre Social, le Centre de Promotion Sociale, à participer à la restructuration du Centre.

Les Ministères de l'Education Nationale, de la Culture et de la Jeunesse et des Sports, les trois villes du Syndicat (Yerres, Crosne et Montgeron) et le Conseil Général avaient signé depuis le 1er janvier 1981 une convention de financement. Cette convention vient d'être dénoncée le 10 mai dernier à l'initiative du Ministère de l'Education Nationale et avec l'accord des autres partenaires et ses effets prendront fin le 31 décembre prochain. Les Présidents de l'A.D.A.E.S.C. et de l'A.D.A.C. seront conviés aux réunions de travail pour définir les nouvelles conventions et les structures juridiques de l'Etablissement qui vont entrer en vigueur dès 1986.

.../...

Vous comprendrez aisément l'importance de telles transactions pour l'avenir du C.E.C.

Bien évidemment, les lois de décentralisation seront appliquées pour le C.E.C. mais il faut qu'à cette occasion les principes qui font la richesse culturelle et l'originalité de notre Centre soient maintenues : le C.E.C. doit rester un Etablissement Intégré, c'est à dire que les actions socialo-éducatives- et culturelles réalisées par les Etablissements qui composeront le C.E.C. doivent être concentrées et coordonnées. Par ailleurs, un tel équipement rayonne dans toute la Vallée de l'Yerres : cette dimension intercommunale doit être maintenue et dynamisée grâce aux volontés conjointes de l'Etat, des Collectivités Locales (municipalités et département) et des adhérents.

Vous êtes tous concernés par ce problème. Cet équipement, propriété de la ville d'Yerres et géré par le Syndicat Intercommunal est le vôtre et il sera ce que vous en ferez.

Mme MACHU-VANNIER,
Directrice Générale du C.E.C.

M. Jean PORE,
Président du Syndicat Intercommunal

Michel MICHELON,
Président de l'A.D.A.C.

Guy BRENIER,
Président de l'A.D.A.E.S.C.

**Les élections pour le renouvellement des Conseils d'Administration
auront lieu :**

- Pour l'A.D.A.C. : le vendredi 7 de 17 h. à 20 h. 30
le samedi 8 de 10 h. à 12 h. 30 et de 14 h. à 17 h.
- Pour l'A.D.A.E.S.C. : du vendredi 7 au samedi 15 dans chacun des Etablissements du C.E.C. de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h.